



Mouvement

Des délais très et trop contraints

La DSDEN 63 a publié la liste des postes à pourvoir pour le second mouvement. Le délai de réponse est très court.

Calendrier des opérations

Date	Opération
Du 28 juin au 2 juillet (12h00)	Saisie des vœux
Vendredi 5 juillet (9h00)	CAPD mouvement (1)

(1) A l'occasion de cette CAPD, seront également traitées les promotions d'avancement de grade à la hors classe et à la classe exceptionnelle.

Le SNUipp 63 à votre disposition

Pour obtenir votre barème et votre classement lors de l'attribution des postes, vous pouvez nous contacter par téléphone ou nous adresser un message électronique (snu63@snuipp.fr)

Signaler au SNUipp 63 toute difficulté rencontrée dans la saisie des postes en particulier dans les heures précédant la fermeture du serveur.

Les postes

Quotités	Participants	Directeurs et adjoints	Remplaçants	ASH	soit
100%	153	Série 100 à 174	Série 300 à 329	Série 400 à 406	112 postes
75 ou 80%	41	Série 500 à 541		Série 600	43 postes
50%	12	Série 700 à 712			13 postes

Comment on participe ?

- Lister tous les postes précis correspondant à sa quotité de travail.
- Les stagiaires sortants peuvent se dispenser de classer les postes grisés sauf s'ils sont intéressés pour les solliciter.
- Insérer le cas échéant dans sa liste la mention AD (affectation différée), à partir du 30ème vœu pour les enseignants à temps complet. Pour les enseignants à temps partiel, tous les postes seront pourvus dès cette phase du mouvement.
- [La circulaire phase d'ajustement mouvement](#)